



Valérie, Déléguée syndicale et élue du CE, LICENCIÉE !!!

La Direction a obtenu l'autorisation de licencier une salariée protégée : Valérie, Déléguée syndicale CNT, élue au Comité d'entreprise.

Du dossier conséquent que celle-ci a présenté pour sa défense, des preuves qu'elle a apportées, rien n'a été pris en compte. Ni par la Direction, ni par l'Inspection du Travail.

Alors qu'elle avait dénoncé dès octobre 2009 le harcèlement dont elle faisait l'objet (baisse continue de ses activités, compte-rendu d'entretien professionnel 2009 tronqué et inexact que sa chef de service refusait de réviser) en alertant le Directeur général adjoint, alors qu'elle avait aussi alerté les délégués du personnel, puis saisi le CHSCT en janvier 2010, **C'EST ELLE QUI SE RETROUVE ACCUSÉE DE HARCELER SES COLLEGUES DE TRAVAIL !**

Sans attendre les résultats de l'enquête ouverte par le CHSCT, refusant aussi d'attendre que le cabinet d'expert mandaté pour l'expertise psychosociale mène une enquête impartiale, la Direction a très rapidement tranché : **LICENCIEMENT !**

Il s'agit d'une enquête à charge menée contre elle !

Sur la foi de témoignages à charge pour lesquels aucune preuve tangible n'a été communiquée, une mère célibataire de 45 ans va perdre son travail dans un contexte de crise économique tenace. On la sacrifie sans autre forme de procès.

Pourquoi Valérie ?

Parce qu'en tant qu'élue CE et déléguée CNT elle incarne une résistance devant une direction qui s'évertue à rogner peu à peu nos acquis sociaux. Elle a toujours été présente quand il a fallu défendre les salariés, notamment au cours de différents dossiers et négociations.

Ceci intervient au lendemain de la décision de justice autorisant une enquête pour risques psychosociaux au sein de la Cinémathèque française. Les éléments présentés par le CHSCT ont été examinés par la justice qui, au vu de l'ampleur du malaise des salariés, a reconnu que l'intervention d'un cabinet d'expertise se justifiait pleinement.

Le malaise de certains a permis de manière complaisante le licenciement Valérie !

Cette décision de licencier une salariée protégée est l'aboutissement d'un processus que nous dénonçons depuis des mois.

Est-ce un hasard ?

- ▶ En quelques mois, pour des motifs futiles, sept salariés se sont vu convoqués pour sanctions disciplinaires, **tous élus des instances salariales**.
- ▶ Le taux de démissions s'est accru de façon symptomatique.
- ▶ Les arrêts maladie pour dépression, provoqués par un harcèlement hiérarchique, se succèdent.

Pendant ce temps la Direction prépare une réorganisation de nombreux services pour 2011

Malgré les demandes des fédérations CGT culture et CNT communication-culture-spectacle représentées dans l'entreprise, la direction refuse toute discussion !

En intimidant et en éliminant les représentants du personnel les plus combatifs, la Direction aura les mains libres pour imposer toutes ses volontés. Les dirigeants de la Cinémathèque veulent-ils mettre en place un système de management pervers, semblable à celui - tristement célèbre - qui a sévi à France Télécom ?

À propos de France Télécom : le Directeur Général de cette entreprise, où il fait bon vivre et mourir, vient d'être nommé par le Ministère de la Culture Personnalité Qualifiée à la Cinémathèque française, au sein du Conseil d'Administration!

Autre bonne nouvelle : Bertrand Méheut est nommé lui aussi Personnalité Qualifiée au sein du conseil d'administration. Bertrand Méheut, c'est le président de CANAL+, qui suivant la doctrine patronale pour « redresser l'entreprise » est responsable de plusieurs plans de licenciements (de très nombreux salariés sont victimes de cette purge, depuis 2003 le Groupe Canal+ passe de 5000 salariés environ à ... 2500 ! 375 salariés virés, des milliers externalisés... *Source CFE CGC Canal+ - communiqué du 08/03/2010 : <http://cfecgc-canal.blogspot.com/2010/03/bertrand-meheut-8-reussites-1-echec.html>*).

Accepter le licenciement d'un(e) délégué(e) syndical(e), de quelque appartenance qu'il soit, c'est mettre en danger l'ensemble des salariés. Au-delà de la Cinémathèque française, c'est la légitimité du droit syndical dans son ensemble qui est ainsi remise en cause !

**L'intersyndicale CGT-CNT de la Cinémathèque,
appelle à un rassemblement de protestation
Samedi 11 septembre 2010, à partir de 15h00, sur
**le parvis de la Cinémathèque française (51, rue de
bercy 75012 paris- Métro Bercy)****